

L'essentiel de la réunion DP

Les brefs du jour:

Congés

La direction a sorti une nouvelle instruction sur les congés qui restreint les droits des agents, et ne respecte pas les textes : période de congé principale **estivale** absurde à la Réunion (entre mai et septembre) ; multiplication des modalités de prises de congés prévisionnels (mail, tableaux,... et Horoquartz); un formulaire d'autorisation de prise de congés hors période normale...

Les élus SNU ont demandé le retrait de cette note et rappellent aux agents que le seul outil référencé pour les demandes de congés et d'absences est Horoquartz.

Recours

Les élus DP SNU informent les agents ayant en cours une saisine CPNC, que seul le secrétariat de la CPNC est habilité à leur demander s'ils maintiennent ou pas leur recours. Cette demande doit être formulée par écrit.

Les élus SNU considèrent que toute autre disposition n'est pas justifiée et considérée comme un moyen de pression en pleine campagne EPA.

Assistante sociale

Suite à l'absence de l'assistante sociale, les élus DP ont demandé à qui les agents peuvent ils s'adresser pour les aider à formaliser leur demande de secours.

La direction conseille aux agents qu'ils peuvent aller voir ailleurs et notamment les assistantes sociales de la CAF.

Le kozman du jour: « un verre ca va, deux c'est trop ! »



Pour pallier la suppression momentanée de la fontaine d'eau de la PFV de st Paul, La Direction dans sa grande mansuétude attribue 2 bouteilles d'eau pour 4 agents pour tenir un mois.... Même en Afrique du sud, confrontée à une grave sécheresse, chacun à droit à 25l par jour !!!

L'ARC I : diminution ou suppression ! La direction hésite encore



Suite à l'expérimentation de nouvelles modalités d'accueil du service indemnisation dans diverses agences, réduction voire suppression d'agent en ARCI, il est constaté un accroissement des incivilités à l'accueil. Les élus DP SNU-FSU demandent à la direction la mise en place de mesures visant à remédier à cet état de fait, notamment l'embauche d'agent de sécurité dans les agences.

La Direction indique:

Ne pas avoir fait le même constat que les élus SNU. L'expérimentation en cours fera bien l'objet d'un bilan mais aucune date n'a été donnée! Concernant l'agence de l'Eperon, le DT fera le POINT avec l'ELD sur la suppression à **priori temporaire** (dixit la direction), d'un poste ARC I. La direction informe les élus d'un projet de guide opératoire visant à accompagner la suppression de l'ARC I.

Les élus SNU rappellent à la direction qu'un guide ou un mail ne remplaceront jamais un agent GDD.

PEC : Parcours Emploi Compétence



Suite à la mise en place du PEC, les mairies ont diffusé un tract demandant aux demandeurs d'emploi de se rapprocher de leur agence afin d'obtenir un contrat aidé. Cette communication est distribuée massivement par les mairies, son contenu est tendancieux et malveillant à l'égard de Pôle emploi. De plus, il leurre les demandeurs d'emploi sur le rôle de PE Réunion. Les agents vont être pris à partie, les élus DP SNU-FSU demandent à la direction régionale de prendre les mesures nécessaires pour préserver les agents de la vindicte populaire.

La Direction indique:

Le Directeur régional a alerté le préfet sur ce tract. La direction régionale a renforcé sa participation auprès des instances institutionnelles afin de sensibiliser les élus sur le dispositif PEC et le rôle de Pôle emploi. Le message véhiculé par la direction a-t-il été réellement efficace? Nous en doutons, car un agent a été récemment pris à partie par un représentant d'une mairie, incitant l'auditoire à vilipender Pôle emploi.

Membre d'un jury: agent de droit public

KILLING CODE



Nous demandons que les agents de droit public présentant une convocation pour participer à un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience, bénéficient d'une autorisation d'absence rémunérée au même titre que les agents de droit privé selon les articles Article L3142-42.

La Direction indique:

Les dispositions du code du travail ne s'appliquent pas aux agents publics. Face à notre insistance la direction concède à faire vérifier ce point par le service juridique de la direction générale.

[facebook.com/Snu-Réunion](https://www.facebook.com/Snu-Réunion) @syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr <http://snureunion.fr>

La prochaine réunion est le :

mercredi 21 mars 2018 - 09h00

**Faites nous remonter vos réclamations
avant le vendredi 16 mars 2018.**



Rubel Laëtitia
Raveau Sybile
Mouniama Rose
PAYet Anaïs
Degearier Bruno
Robert Daniel